

Le 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 14 décembre 2015 à 18 h 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 14 décembre 2015, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Christine ÉGRAZ qui a donné pouvoir M. Serge TARDY.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la réunion du 23 novembre 2015.

DÉLIBÉRATION : AMÉLIORATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE - MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX, AVEC LE CABINET JOC INGÉNIERIE

M. JOMAIN présente au Conseil Municipal l'offre de M. Philippe JOSEPH du Cabinet JOC Ingénierie de SOLOGNY, concernant la mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'école, afin d'améliorer le confort thermique, les systèmes de chauffage et d'éclairage.

Les honoraires du Cabinet s'élèvent à 10 % du montant des travaux envisagés pour un montant estimé à 100 650,00 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis du Cabinet JOC Ingénierie, pour un montant estimé à 10 065,00 € HT,

AUTORISE le Maire à contacter M. Philippe JOSEPH pour lancer la procédure et à signer tout document utile.

DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'EMPLOI D'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Sur le rapport du Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à savoir un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2016.

L'agent sera payé sur la base de 1 460,00 € brut.

La collectivité versera un forfait de 140,00 € pour les frais de transport.

L'agent sera payé fin février.

DÉLIBÉRATION : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉGLÉES EN 2016 (AVANT VOTE BP COMMUNAL)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget Primitif Communal, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager ces dépenses d'investissement, avant le vote du Budget de la Commune,

AUTORISE le Maire à engager, liquider les dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du Budget Primitif 2016.

DÉLIBÉRATION : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉGLÉES EN 2016 (AVANT VOTE BP ASSAINISSEMENT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget Primitif d'Assainissement, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager ces dépenses d'investissement, avant le vote du Budget d'Assainissement,

AUTORISE le Maire à engager, liquider les dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du Budget Primitif 2016.

DÉLIBÉRATION : AVENANT AU BAIL RESTAURANT - SIGNATURE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente du fonds de commerce (restaurant) sera signée prochainement entre M. Alexandre BLANC et Mme Sandra HUGUENIN.

La signature d'un avenant au bail commercial avec Mme HUGUENIN sera conditionnée à la vente du fonds de commerce.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail commercial, qui prendra effet à la date effective de la vente.

DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°38/11 en date du 7 novembre 2011 relative à l'adhésion de la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire,

Vu l'article 6 des statuts de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire, précisant les modalités de sortie d'un membre de l'agence : par délibération avant le 30 septembre pour être effective le 1er janvier de l'année suivante,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VALIDE le retrait de la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire, à compter du 1er janvier 2017.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier.

BULLETIN COMMUNAL

Choix de la photo de couverture.

Le bulletin communal est en cours de réalisation et sera distribué dans les boîtes aux lettres après les vœux de la Municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

École

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des directives de l'éducation nationale pour effectuer des exercices d'évacuation « incendie » et de confinement, à l'école. Ces exercices seront faits avant les vacances de Noël.

Assainissement

M. VIARD du cabinet BADGE a rencontré le Maire et les Adjoints, afin de présenter une étude diagnostic assainissement. Les mesures réalisées au cours de cette étude permettront la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau qui devra être déposé en Préfecture préalablement à la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement et les lagunes.

Dans le cadre de l'étude pour l'amélioration de notre système d'assainissement, une réunion avec les différents services associés (Département, Agence de l'eau, DDT, EPTB) et la commission « assainissement » est fixée le mardi 19 janvier 2016.

PLU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier d'un avocat demandant, pour le compte d'un administré, de lui faire parvenir l'ensemble des documents liés au PLU approuvé le 23 novembre 2015.

La SARL CHEVRIER-GALLET-SOULAGE doit nous faire parvenir le dossier d'approbation du PLU sous forme dématérialisée.

Travaux voirie au Mont Rouge

Les travaux de voirie au carrefour « Route d'Hurigny et Impasse du Mont Rouge » ont été réalisés ce jour par l'entreprise EUROVIA. Les enrobés seront faits demain.

Aménagement espace public au centre bourg

La réception de travaux du dernier lot a été réalisée le 11 décembre, un banc a été posé la semaine dernière.

Panneaux d'affichage

La société VEDIF nous a adressé une proposition pour l'achat de panneaux d'affichage d'extérieur. Le montant de la commande représente un total de 916 € HT. La Commune bénéficie d'une remise sur ces achats (offre normalement réservée au Congrès des Maires de Paris). Ces 4 panneaux seront installés aux emplacements actuels. Le Conseil Municipal valide cette commande.

Téléthon

M. JOMAIN fait un point sur le déroulement de la matinée Téléthon du 5 décembre dernier : bonne participation, beaucoup de bénévoles et ventes de pains, tartes et saucissons. Il informe le Conseil Municipal que l'opération Téléthon a permis de collecter 1 631,00 € qui ont été reversés à l'AFM.

Containers

Mme le Maire informe d'une demande qui lui a été faite par des administrés : disposer d'un container à poubelle, dans la Commune, pour les habitants qui partent en vacances ou week-end et sont absents le jour de la collecte.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas laisser de container poubelles sur la voirie.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la Municipalité se dérouleront le samedi 16 janvier 2016, à 18 heures à la salle « Espace d'Arène ».

La prochaine réunion est prévue le lundi 11 janvier 2016 à 18 h 30.